

La Sanction royale

En fait, la définition et la promotion de la culture canadienne vont bien au-delà de la radio et de la télévision. Les manuels scolaires, les documents audio-visuels, les bandes magnétoscopiques, les oeuvres littéraires et de portée générale, les ouvrages et revues savants et spécialisés sont aussi des éléments clés, des outils dont on se sert tous les jours pour former et instruire de nouvelles générations de Canadiens. Ils façonnent notre imagination collective, donnent vie aux mythes qui guident notre destinée, colorent nos perceptions, nos attitudes, nos croyances et notre conduite, et influent sur notre mode de vie. Il ne faut pas oublier pour cela toute la culture sportive: le football canadien, le rugby, le soccer, la crosse, et nos deux nouvelles équipes de baseball qui font que les retransmissions télévisées des joutes de baseball sont en train de devenir le sport le plus populaire et, bien sûr, il y a la Soirée du hockey. Sinon, à quoi des dizaines de milliers de Canadiens occuperaient-ils leur soirée du samedi? Tout cela fait partie de la culture canadienne.

Je crois que ces aspects de notre culture seraient d'excellents moyens de faire valoir notre unité et notre identité nationales si seulement on y avait davantage accès dans nos théâtres, sur nos écrans et dans nos bibliothèques.

John MacFarlane, ex-éditeur en chef de la revue *Saturday Night*, a déclaré qu'il était important pour notre pays de faire la distinction entre l'importation de marchandises et l'importation d'une culture. Comme il l'a si bien dit, porter des souliers et conduire des voitures de fabrication étrangère ne nous fera pas perdre notre identité canadienne, mais sans notre propre culture, nous ne serions rien de plus qu'une simple colonie.

Les conservateurs ont déjà partagé cet avis. En 1932, le premier ministre Bennett, en présentant la première loi canadienne sur la radiodiffusion, a déclaré: «Ce pays doit contrôler absolument la radiodiffusion de source canadienne, sans ingérence ni influence étrangères. En l'absence de ce contrôle, la radiodiffusion ne peut jamais devenir une grande agence de communication pour les affaires nationales ou pour la propagation de la pensée et des idéals nationaux; et, sans ce contrôle, elle ne saurait devenir l'agence pour la diffusion de la pensée et de l'unité nationale.»

Je demanderais à mon collègue de bien vouloir poursuivre.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Qu'est-il arrivé à cette mise en garde énergique proférée par un conservateur? Est-ce que les pires craintes de M. Bennett se sont réalisées? Parce que, en dépit de cette ferme conviction, les sociétés étrangères ont pu obtenir une

position avantageuse dans le secteur de la radiodiffusion canadienne.

En 1968, une nouvelle loi sur la radiodiffusion a été adoptée qui déclarait clairement que le système de radiodiffusion canadien devait réellement appartenir à des Canadiens ou être sous leur contrôle de façon à préserver, à enrichir et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

En conséquence, grâce à la politique publique courageuse des libéraux canadiens, mise en oeuvre entre 1969 et 1973, les sociétés étrangères ont renoncé à leurs intérêts dans 55 sociétés de télédistribution, 13 stations de télévision, 10 stations de radio et une station émettrice en ondes courtes. Les transactions de rachat effectuées par les Canadiens se sont élevées à presque 150 millions de dollars. Ces mesures ont profité à toute l'économie canadienne car les recettes provenant de la radiodiffusion ont augmenté de 700 p. 100 et les bénéfices avant impôt de 550 p. 100, entre 1968 et 1973. Le nombre des emplois offerts aux Canadiens a aussi doublé. Aujourd'hui, ces sociétés canadiennes sont parmi les plus saines et les plus rentables de notre pays. Elles utilisent les dernières techniques et battent de nouveaux records.

Le gouvernement a déclaré vouloir augmenter le contrôle canadien sur nos instruments culturels essentiels. A mon avis, il faut aller encore plus loin que la motion du député de Port Moody—Coquitlam, car le bilan du gouvernement n'est pas encourageant. Il a omis de faire figurer dans la nouvelle loi sur la radiodiffusion une participation canadienne de 80 p. 100, une recommandation formulée à la fois dans le rapport Caplan-Sauvageau et par le Comité permanent des communications et de la culture. En conséquence, je proposerai un amendement qui prévoira l'obligation d'une participation canadienne de 80 p. 100, que le gouvernement aura, je l'espère, le bon sens d'accepter.

Le gouvernement a également cédé devant la menace des Américains de pratiquer la tactique de la terre brûlée en ce qui concerne l'édition, l'exemple le plus flagrant étant l'achat de *Ginn and Company*, sans que le plein contrôle en soit donné aux Canadiens. Ces derniers détiennent 51 p. 100 des actions, mais les actionnaires majoritaires, les Américains, peuvent opposer leur veto aux décisions importantes. Nombreuses sont nos sociétés d'État nationales qui n'obligent même pas les membres de leur conseil d'administration à être citoyens canadiens. C'est une anomalie que j'espère pouvoir rectifier sous peu au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire.